



# Fiscalité de l'alcool – Propositions budgétaires et fiscales – PLFSS 2026

Juillet 2025

## Les dommages liés à la consommation d'alcool en France

Bien que l'on observe une baisse régulière de la consommation d'alcool depuis 60 ans, la France reste le 8<sup>ème</sup> pays de l'OCDE le plus consommateur d'alcool avec 10.5 litres<sup>1</sup> par an en moyenne par personne chez les 15 ans et plus. Selon Santé publique France, **22% des Français dépassent les repères de consommation à moindre risque.**

Avec 41 000 morts par an en France, l'alcool est la troisième cause de mortalité évitable. Il est responsable de 30% de la mortalité routière. Outre les conséquences sur la santé et sur la route, l'alcool est impliqué dans les affaires de violences intrafamiliales et les faits de violence. Il est ainsi encore aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> cause d'hospitalisation en France.

Son **coût social**, estimé par Pierre Kopp dans un rapport de l'OFDT en 2023<sup>2</sup>, **atteint 102 milliards d'euros par an.** En comparant les recettes fiscales issues de la vente d'alcool (4 milliards d'euros), on constate que celles-ci sont inférieures au coût des traitements (7,8 milliards d'euros). Dans un contexte où le gouvernement cherche plus de 40 milliards d'euros dans le cadre du prochain budget, agir sur l'alcool paraît plus qu'utile et efficace pour réduire le déficit.

A titre d'exemple, le coût annuel des **hospitalisations liées à l'alcool** (addiction, complications aiguës ou chroniques) représente **environ 2,64 milliards d'euros**, soit **3,6 %** de l'ensemble des dépenses hospitalières en France en 2022<sup>3</sup>.

**L'idée que l'alcool apporterait à l'Etat des bénéfices est donc infondée.**

Par ailleurs, certaines données demeurent stables depuis plusieurs années, notamment la répartition inégale de la consommation d'alcool au sein de la population française : une minorité concentre la majeure partie de cette consommation. En effet, seulement 10% de la population contribue à hauteur de 54% de la consommation totale. **Ces données laissent entendre que le chiffre d'affaires de l'industrie de l'alcool repose principalement sur une consommation excessive.**

Enfin, il est important de noter que, selon l'OMS<sup>4</sup>, **l'alcool est devenu plus abordable dans la plupart des pays de l'Union européenne (à l'inverse de nombreux produits de consommations courants et**

---

<sup>1</sup> « La consommation d'alcool des adultes en France en 2021, évolutions récentes et tendances de long terme », BEH, Santé publique France, septembre 2023

<sup>2</sup> Le coût social des drogues : estimation en France en 2019, Pierre Kopp, Juillet 2023

<sup>3</sup> Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) et reprises par Santé Publique France

<sup>4</sup> World Health Organization. Regional Office for Europe. (2025). Alcohol taxes, prices and affordability in the WHO European Region in 2022. World Health Organization. Regional Office for Europe. <https://iris.who.int/handle/10665/381233>

**indispensables) au cours des 20 dernières années**, soulignant au passage la place à part du vin dans le paysage fiscal européen. En effet, en raison d'une taxation faible ou inexistante, en comparaison des autres produits alcoolisés, **les Européens peuvent acheter jusqu'à 76% plus de vin qu'il y a quelques années (46% de plus pour la bière et 37% de plus pour les spiritueux)**.

## **Consensus scientifique : agir sur la fiscalité est efficace pour réduire les coûts que l'alcool fait supporter à la société**

**La taxation, en se répercutant sur le niveau des prix, se positionne parmi les outils publics les plus efficaces pour diminuer le fardeau que l'alcool impose à la société.** Un rapport de l'OMS, datant de décembre 2023<sup>5</sup>, souligne que « *la taxe sur l'alcool est souvent décrite comme une stratégie gagnant-gagnant-gagnant : elle est bénéfique pour la santé en raison de la réduction de la consommation ; bénéfique pour le gouvernement en raison de l'augmentation des recettes ; et bénéfique pour l'équité en santé en raison de la réduction des inégalités.* »

Une étude de chercheurs et experts de l'OMS, publiée en mai 2025 dans la revue The Lancet<sup>6</sup>, développe aussi la notion de « quick buys » (référence aux « best buys » de l'OMS, à savoir les mesures de prévention à la fois les plus efficaces et les moins coûteuses). Pour réduire les dommages liés à l'alcool, la fiscalité via une hausse des droits d'accise est le premier de ces « quick buys » que l'on pourrait traduire par « **mesures rapides les plus efficaces et les moins coûteuses** ».

Dans une logique de prévention des maladies chroniques, l'Assurance Maladie, dans son rapport Charges et Produits pour 2026<sup>7</sup>, soutient aussi l'idée d'une politique plus ambitieuse de réduction de la consommation d'alcool, à travers notamment un levier fiscal renforcé et un meilleur encadrement des pratiques commerciales.

Enfin, l'OCDE, dans un rapport de 2021<sup>8</sup>, a quantifié les bénéfices attendus d'une politique globale de lutte contre l'alcool nocif, selon un modèle de microsimulation SPHeP-NCD (Strategic Public Health Planning for Non-Communicable Diseases). Ce modèle permet de simuler l'impact sanitaire, économique et budgétaire de mesures ciblant des comportements à risque, comme la consommation d'alcool, en modélisant les trajectoires de santé des populations.

Le graphique ci-dessous montre que **les mesures fiscales et le prix minimum par unité (MUP) sont les plus efficaces, car elles génèrent les plus grands bénéfices en matière de santé publique**, de gains économiques et d'emplois. Les contrôles routiers offrent également un bon retour, avec un fort impact sur la réduction des dommages liés à l'alcool et une augmentation notable de la productivité. En revanche, les programmes en entreprise ou à l'école ont un effet plus limité et un faible retour sur investissement.

---

<sup>5</sup> Global report on the use of alcohol taxes, WHO, december 2023

<sup>6</sup> [https://www.thelancet.com/journals/lanape/article/PIIS2666-7762\(25\)00073-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanape/article/PIIS2666-7762(25)00073-0/fulltext)

<sup>7</sup> [Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : les propositions de l'Assurance Maladie pour 2026](#)

<sup>8</sup> [https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/rapport\\_final\\_france\\_avril\\_2021.pdf](https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/rapport_final_france_avril_2021.pdf)

Interventions and packages	DALYs gained per year (per 100 000 population), average across countries	Health expenditure saved per year (per capita USD PPP), average across countries	Additional full-time workers per year (in thousands of workers), total across countries	Return on investment (USD), average across countries
Workplace programmes	1.8	0.1	49	0.1
School-based programmes	3.3	0.3	40	0.2
Pharmacological treatment	6.1	0.7	72	0.7
Regulation of advertising	3.2	0.3	73	2.0
Ban on advertising to children	7.6	0.7	87	2.7
Counselling in primary care	18.4	1.5	339	4.3
Sobriety checkpoints	63.7	1.0	963	11.3
Restriction on opening hours	43.0	0.6	634	43.6
MUP	47.1	4.1	1038	125.6
Taxation	48.7	4.1	1179	183.4

Dans une étude de 2023 sur 48 pays de l'OCDE, cette dernière montre qu'une politique de prévention, basé notamment sur le prix unitaire (ici en dollar), peut entraîner des conséquences économiques bénéfiques :

- **8,5 millions** de cas de pathologies liées à l'alcool évités chaque année
- **28 milliards USD** économisés par an au total dans les 48 pays cités
- **16:1** : 16 USD de bénéfice économique par dollar investi (hors impact sur l'industrie)

Selon l'OCDE, une stratégie complète permettrait, à l'échelle nationale, d'augmenter l'espérance de vie moyenne d'un an en 30 ans, tout en générant une économie potentielle de 2,8 milliards d'euros par an sur les dépenses de santé.

Enfin, dans un rapport du 3 juillet dernier remis les trois Hauts Conseils<sup>9</sup> (le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (Hcaam), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), et le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS)), la fiscalité comportementale, et notamment celle relative à l'alcool, est évoquée comme un levier à plusieurs reprises. Selon ce rapport, Il conviendrait :

- **d'augmenter la fiscalité comportementale sur les alcools**, a minima pour rétablir son poids antérieur dans le prix moyen en suivant l'inflation, et de manière plus volontariste afin de modifier les comportements
- **d'harmoniser la fiscalité sur les alcools en relevant celles appliquées aux vins et aux bières ;**
- **de poursuivre**, en concertation avec les producteurs, **la réflexion sur l'instauration éventuelle d'un prix minimum par unité d'alcool**, afin notamment d'éviter que les hausses de prix ne soient intégralement captées par les distributeurs sous forme de marges.

## Structure de la fiscalité en France : quelle efficacité ?

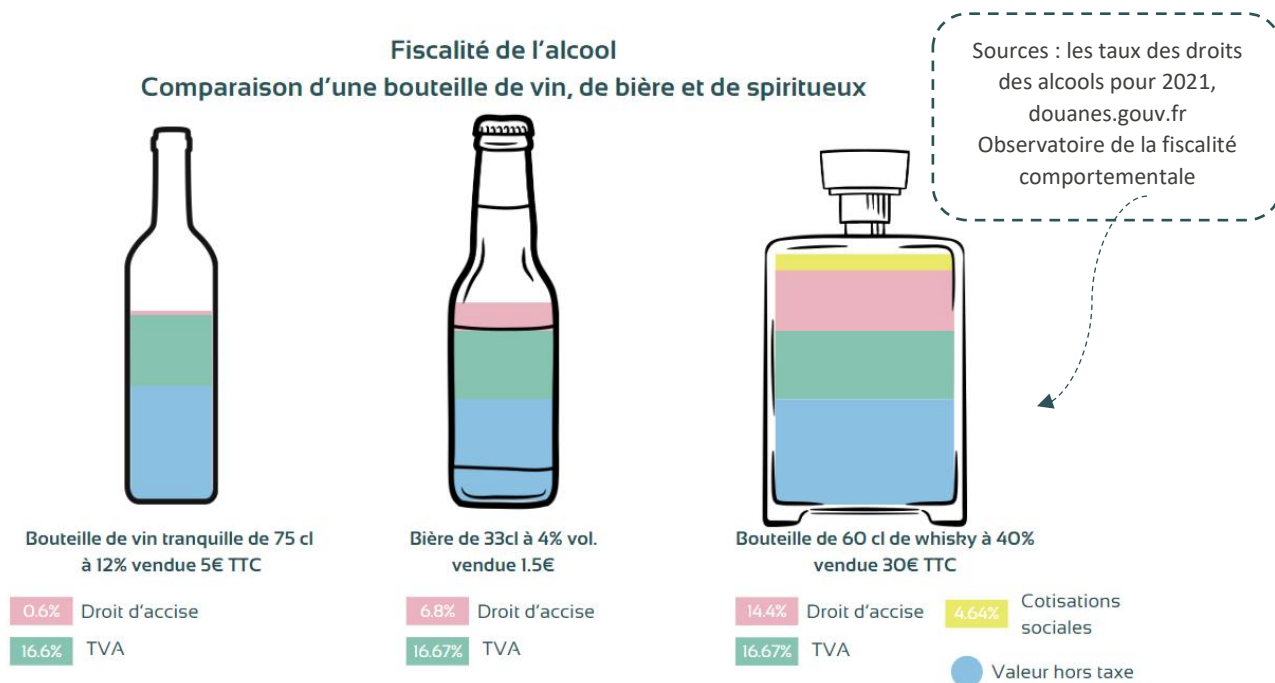
### Une fiscalité ne répondant pas aux objectifs de santé publique

En France, la structure de la taxation sur les boissons alcooliques est complexe, caractérisée par un taux de TVA de 20% et des droits d'accises variables en fonction du degré d'alcool. Au-delà de 18 degrés, une cotisation additionnelle est également appliquée. Cette fiscalité ne permet pas d'atteindre des objectifs rationnels tels que la génération de revenus pour l'État, la réduction des problèmes de

<sup>9</sup> Pour un redressement durable de la sécurité sociale, Juin 2025

santé liés à la consommation excessive et la protection de la production nationale à travers des barrières tarifaires.

**D'un point de vue de santé publique, les taxes devraient être conçues en fonction du gramme d'éthanol**, à l'image des barèmes fiscaux appliqué en Suède ou en Irlande. Or la charge fiscale applicable à chaque catégorie de boisson selon ce critère n'est pas linéaire.



**La complexité de la fiscalité, accumulée au fil des décennies, semble davantage refléter l'influence politique des différentes industries (vins, bières, spiritueux) que des objectifs de santé publique clairement définis.** La Cour des comptes estime ainsi que « *la France n'utilise que de manière limitée l'instrument fiscal pour lutter contre les consommations nocives d'alcool* »<sup>10</sup>.

### Une iniquité entre les catégories de produits

**D'un point de vue purement financier, les taxes devraient être appliquées principalement aux boissons les plus consommées qui pèsent donc le plus sur les finances publiques.** Pourtant, il est frappant de constater que notre système fiscal ne reflète pas de manière adéquate la contribution de chaque catégorie de produit (alcools forts, vins, bières) à la consommation d'alcool des ménages<sup>11</sup>.

Comme le relève la Cour des comptes, les droits d'accise ne sont pas considérés comme un outil de politique de santé, mais comme un **moyen de contrôler la production et la distribution de l'alcool et de procurer des ressources budgétaires sans trop pénaliser le secteur vitivinicole.** Le décalage est particulièrement visible entre répartition des quantités achetées et répartition de la charge fiscale. Les vins représentent 51,3 % des volumes d'achat pour 23 % des recettes fiscales, alors que les spiritueux représentent 8,3 % des volumes pour 55,7 % des recettes<sup>12</sup>.

**Ces distorsions importantes entre catégories de produits, au profit essentiellement des vins (tranquilles et mousseux), et singulièrement des vins d'entrée de gamme manufacturés par des grands groupes industriels et souvent produits à l'étranger, sont sans équivoque.**

<sup>10</sup> Les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool, Cour des comptes 2016

<sup>12</sup> Rapport et synthèse « Effets économiques et épidémiologiques de politiques de prix des boissons alcoolisées », Mildeca, avril 2023

## Propositions d'Addictions France en matière de fiscalité et de prix de l'alcool

Renforcer la fiscalité sur l'alcool constitue un levier efficace pour réduire les consommations excessives et financer les coûts induits sur le système de santé. Pour que cette mesure soit pleinement efficace en France, elle devrait s'accompagner de conditions précises : **une taxation proportionnelle à la quantité d'alcool pur**, sans distinction entre les types de boissons, une indexation automatique sur l'inflation, et la fin des exonérations historiques, en particulier pour le vin. Ce cadre permettrait à la fois de **lisser les disparités fiscales actuelles et de renforcer l'effet dissuasif sur les volumes consommés**.

### Une extension de la cotisation sociale de sécurité sociale à plusieurs « degrés »

#### Une extension à tous les alcools

**La cotisation de sécurité sociale, qui ne concerne que les boissons à plus de 18°, ne rapporte aujourd'hui « que » 380 millions d'euros à l'Etat.** En effet, la consommation de ce type de boisson ne représente que 8% environ de la consommation totale d'alcool dans le pays. Cela ne permet pas de recouvrir suffisamment les dépenses liées à la branche maladie du PLFSS.

Pour cette proposition et la suivante, il est important de prendre en compte le montant de la cotisation sociale de sécurité sociale (**609,80 €/hl d'alcool pur**, soit 6,098€/litre d'alcool pur<sup>1314</sup>), ainsi que le volume d'alcool pur consommé par an en France (environ 620 millions de litres d'alcool pur, avec 53 millions de consommateurs et 11,7L/an<sup>15</sup>).

Le but de cette proposition est d'appliquer la cotisation sociale maladie à tous les types de boissons alcooliques pour augmenter drastiquement le montant des recettes liées à cette cotisation.

Le calcul à effectuer : **620M L x 6,098€ = 3,780 milliards €.**

Il est également important de prendre en compte des ajustements réalistes et réalisables pour avoir un rendement net :

- Une baisse de la consommation induite par cette fiscalité d'environ 10 %
- Un taux non négligeable de non-recouvrement, de fraude et d'exonérations d'environ 5 %.

On en arrive donc au résultat net suivant :

**3,780 x 0,85 : 3,214 milliards €**

Dans le cas d'une extension totale de cette cotisation à l'ensemble des alcools, **le montant des recettes supplémentaires lié à la cotisation serait de plus de 3 milliards d'euros**, s'ajoutant aux 4 milliards d'euros déjà engrangés grâce aux accises et aux diverses taxes.

**Le rapport « Charges et Produits » de la CNAM pour 2026 préconise également cette proposition :** « A taux de prélèvement obligatoire constant, renforcer et élargir progressivement les taxes comportementales (à mesure que leur rendement à assiette et taux constants baisse de par leur efficacité), afin de rendre les produits les plus nocifs pour la santé moins attractifs pour les

<sup>13</sup> <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32101>

<sup>14</sup> Taux maximum de cotisation sociale selon les derniers chiffres du ministère.

<sup>15</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2020/consommation-d-alcool-en-france-ou-en-sont-les-francais>

*consommateurs (sucre ajouté et produits alimentaires ultra-transformés, nitrites additifs, perturbateurs endocriniens (notamment le phtalate), boissons sucrées, tabac, alcool). »*

## Une indexation réelle des accises de l'alcool sur l'inflation

En 2024, les recettes d'accises représentent environ 3,8 milliards d'euros, avec un taux d'indexation légale d'1,75 % par an, alors que l'inflation observée ces dernières années représente environ une augmentation de 4 à 6 % par an.

Il serait donc intéressant de prendre en compte l'inflation et de faire une indexation réelle des accises de l'alcool afin d'accroître encore un peu plus les recettes fiscales liées aux boissons alcoolisées.

L'écart moyen entre l'inflation (5 %) et l'indexation réelle des droits d'accise (1,75 %) atteint **+3,25 points**, ce qui représente un manque d'ajustement significatif. Si l'on appliquait une indexation pleine sur cette base, les recettes pourraient augmenter de **123,5 millions € par an** (à partir des 3,8 Mds € actuels).

**Selon l'inflation réelle observée, le gain annuel estimé varierait entre 100 millions d'euros (inflation +2 %) et jusqu'à 300 millions d'euros (inflation +4 à 5 %).**

## Instaurer un prix minimum par unité d'alcool

Le prix minimum par unité d'alcool instaure un prix en dessous duquel une unité d'alcool ne peut être vendue, indépendamment du type d'alcool. N'étant pas une taxe supplémentaire, ce prix minimum a un effet sur les alcools les moins chers qui sont pour la grande majorité des vins importés en vrac issus d'autres pays producteurs.

**En France, une politique de prix minimum réduirait la mortalité par cancer attribuable à la consommation d'alcool de 22%.**

C'est ce qu'évoque notamment la Cour des Comptes dans son rapport 2025 sur les jeunes et les addictions<sup>16</sup>, qui **recommande de « mettre en place un prix minimum de l'unité d'alcool pur contenu dans chaque boisson, pour prévenir et réduire notamment la consommation des jeunes »** afin de lutter contre la consommation d'alcool des jeunes, catégorie de la population plus sensible à cette addiction.

L'instauration de ce prix minimum permettrait, selon l'OCDE, de réaliser des économies sur les dépenses en santé :

- **9€ par an** : c'est ce que chaque Français gagnerait grâce au prix minimum. Les coûts liés à la perte de productivité étant inclus dans le calcul du coût social de l'alcool, l'OCDE a modélisé l'impact d'une telle mesure sur l'absentéisme au travail, le présentisme, le départ en préretraite, et le chômage.

## Propositions de mise en œuvre du prix minimum

**=> Mandater l'OFPM pour assurer une transparence sur la fixation des prix de l'alcool**

Aujourd'hui, aucune donnée n'est disponible sur la fixation du prix de l'alcool. A ce titre, il est donc impossible de déterminer la part de prix revenant aux distributeurs. Afin de garantir une transparence du marché et envisager une meilleure protection des revenus des producteurs, il est nécessaire de

<sup>16</sup> <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-03/20250319-RPA-2025-addictions-des-jeunes-aux-drogues-illicites-et-alcool.pdf>

contrôler de manière régulière les marges réalisées par les acteurs impliqués dans les relations commerciales du marché des alcools, en particulier du vin, et ainsi élargir l'observatoire.

Un tel mandat pourrait être confié à l'observatoire de la fixation des prix et des marges, déjà engagé dans l'étude de divers produits.

**=> Fixer un prix plancher d'achat pour protéger les viticulteurs face au poids de la grande distribution et lutter contre l'augmentation des marges**

La gestion des marges sur les boissons alcooliques, notamment sur les productions artisanales comme le vin, est un défi constant pour les producteurs qui **doivent équilibrer la nécessité de maintenir leur rentabilité tout en restant compétitif sur le marché**. Un encadrement de ces marges par la loi permettrait de garantir la juste rémunération des producteurs dans un contexte d'augmentation des prix de l'alcool.

A ce titre, plusieurs mécanismes peuvent être envisagés, comme l'indique un rapport de la commission..., dont la fixation d'un prix plancher à l'achat pour les producteurs de façon à garantir leur revenu et la pérennité de leur activité. Une proposition déjà plébiscitée par les députés et adoptée en avril 2024 dans la perspective d'assurer un revenu digne aux agriculteurs<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> [Garantir un revenu digne aux agriculteurs et accompagner la transition agricole \(Dossier législatif en version repliée\) - Assemblée nationale \(assemblee-nationale.fr\)](#)